



Barème des Honoraires au 22/08/2025

Ventes de Maisons, Appartements, Terrains, Garages, Locaux professionnels

TTC compris entre

et

0 €	et	74 999 €		6 900 €
75 000 €	et	99 999 €		7 900 €
100 000 €	et	149 999 €		8 900 €
150 000 €	et	174 999 €		9 900 €
175 000 €	et	199 999 €		10 900 €
200 000 €	et	249 999 €		12 500 €
250 000 €	et	299 999 €	5 % maxi	14 400 €
300 000 €	et	399 999 €	4,8 % maxi	18 400 €
400 000 €	et	499 999 €	4,6 % maxi	20 000 €
500 000 €	et au-delà		4 %	

LOCATION HABITATION (charge propriétaire et locataire)

Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction de bail plafonnées à 10€/ttc/m².

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3€/ttcm².

Honoraires d'entremise à charge propriétaire en sus : 18€ttc.

LOCATION LOCAUX PROFESSIONNELS :

Honoraires HT

20% du loyer annuel HT hors charges au preneur

10% du loyer annuel HT hors charges au bailleur

ESTIMATION : 100 HT



Nos prestations en GESTION

- Percevoir les loyers et charges auprès des locataires et en assurer le reversement aux propriétaires. Etablir les quittances.
- Relancer les locataires lors de retard de paiement.
- Etablir le relevé de compte mensuel.
- Effectuer les régularisations de charges annuelles (dont la taxe sur les ordures ménagères pour les logements).
- Effectuer le suivi des contrats annuels d'entretien de chaudière, cheminée, jardin (hors charges syndic)...
- Effectuer les révisions de loyer à la date d'anniversaire du bail.
- Préparer le document pour la déclaration annuelle de revenu foncier.
- Etablir un arrêté de compte au départ du locataire dans le délai légal.

6.5% HT des loyers hors charge.

Nos DEMARCHES

- En cas de sinistre : constater le sinistre, effectuer les déclarations, contacter les assurances et suivre les dossiers.
- Procéder directement aux menues réparations urgentes, dans la limite de 300€.
- Faire établir les devis lors des divers travaux et s'assurer de leurs bonnes exécutions.
- Nous nous occupons du règlement amiable des litiges et en cas de difficulté engageons des poursuites judiciaires sur demande du propriétaire.

Prestations EXCEPTIONNELLES

- | | |
|---|-------------------|
| - Honoraires de gestion des charges de copropriété : | 25 €/HT/trimestre |
| - Représentation à une assemblée générale. | 40€/HT/heure |
| - Réception de logement neuf, environ 1 heure. | Forfait 50€ HT |
| - Constitution de dossiers contentieux locataire (dossier huissier, avocat...) | 25 €/HT |
| - Frais de contentieux et représentation devant une juridiction Administrative ou une commission. | 40€/HT/heure |
| - Demande de subvention pour l'ANAH. | 40€/HT/heure |
| - Suivi de gros travaux (supérieur 8 000€) | 3.00% HT |
| - Suivi dossier GLI | 0.50% TTC |
| - Aide à la déclaration revenu foncier | 40€/logement |
| - Rédaction d'un avenant au bail en cas de changement de colocataire : 400 € HT soit 480 € TTC à répartir entre le bailleur et le locataire | |

Transaction Vente et Location – Gestion Locative

Sas PDI GESTION au capital de 7 500 € - Transaction vente et location de biens immobiliers –
RCS Nantes 537 746 596 Carte Professionnelle CPI 4401 2018 000 028 724– Garantie GALIAN
Bureau : 5, rue Thomas Edison – La Fleuriaye – 44470 CARQUEFOU